Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 057-215700402-20260707-AULARR2026012-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE AULNOIS-SUR-SEILLE

ARRETE
RESTREIGNANT ET MODIFIANT LA CIRCULATION
AUL ARR 2026 - 012

Le Maire de la commune de AULNOIS-SUR-SEILLE

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Considérant que la fête patronale aura lieu le dimanche 06 septembre 2026 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1er. La circulation et le stationnement des véhicules sera interdite dans les voies suivantes :
- Rue Clément Coué
- Place du Général de Gaulle
- Rue du Moulin
- Rue Principale
- Rue de Montignac

Du samedi 05 septembre 2026 à 20h00 au dimanche 06 septembre 2026 à 20H00.

Article 2. Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 3. Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de AULNOIS-SUR-SEILLE, dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de CHATEAU-SALINS.

Fait à Aulnois-Sur-Seille, le 07 juillet 2026

La Maire,

MAIRIE D'AULNOIS SUR SEILLE ★ 57590 ★

Wendy KELLER